



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#183 - septembre - octobre 2025



*Saison de l'Espèce Soutine
lancement le 10 octobre !*

Eric Laugérias et Frédéric Bouraly dans *Les grands enfants* - vendredi 05 décembre



MARCHÉ JE CROQU'EURÉLIEN

CENTRE-VILLE DE LÈVES

VENDREDI
12 SEPTEMBRE
16h - 21h



P4
Vive la rentrée !



P18
*Les travaux du nouvel
ehpad de Lèves
démarrent bientôt*



P6
*Une offre complète
de services pour les
enfants de 0 à 3 ans*



P20
Retour en images



P8
*Finances - Rapport
d'activités 2024*



P22
Travaux



P12
*Saison officielle
2025 - 2026*



P38
Lèv'ents

SOMMAIRE



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - septembre - octobre 2025 et numéro 183 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, L'Echo Républicain et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Après une pause estivale à l'occasion de laquelle j'espère que chacun d'entre vous a pu trouver un peu de repos, nous avons la joie de nous retrouver pour la rentrée scolaire, qui signe aussi celle des associations et de nos différentes activités.

450 petits Lévois reprennent le chemin de notre école maternelle Jean-Pierre Reschoeur et de notre école élémentaire Jules Vallain. Bonne nouvelle de cette rentrée : la rouverture d'une 13^{ème} classe à l'école élémentaire, signe d'un léger regain démographique, après une baisse constante du nombre d'élèves ces dernières années. Espérons que cette tendance positive se confirme dans le temps.

Les services destinés aux enfants sont l'un des atouts de la ville, qui s'efforce d'attirer les familles et d'entretenir la vitalité locale. C'est le cas spécialement pour l'accueil des tout petits, autour d'une offre de services qui continue de s'étoffer avec l'ouverture d'une nouvelle micro-crèche sur la commune.

Les associations font leur rentrée le dimanche 7 septembre lors du traditionnel forum organisé au complexe sportif. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dynamique et riche d'activités diverses. Soyez nombreux présents au rendez-vous pour contribuer à ce qui constitue un lien social essentiel pour la commune.

Parmi les activités qui reprennent, la saison de l'Espace Soutine vous promet quelques belles surprises. Théâtre, musique, chant, danse, humour, conférence et magie sont à découvrir tout au long de l'année pour tous les publics et tous les âges, autour d'une saison officielle et de nombreux spectacles accueillis tout au long de l'année.

Après la réussite de la première édition, qui avait été créée pour accompagner l'ouverture de la nouvelle école de musique, la seconde édition de la Semaine musicale sera l'un des temps forts de cette année, qui conjuguera concerts professionnels et amateurs.

D'ici là, de nombreux rendez-vous nous attendent en ces mois de septembre et octobre, tout en convivialité. Belle rentrée à tous !

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

Vive la rentrée ! 450 enfants retrouvent le chemin des écoles de Lèves

135 enfants à l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur et 315 enfants à l'école élémentaire Jules Vallain font leur rentrée le 1^{er} septembre. Revue d'effectif avec Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la vie scolaire.



Marie-Hélène FERREIRA

Adjointe au maire en charge de la vie scolaire, de la petite enfance et de la jeunesse

06 26 61 81 17 - marie-helene.ferreira@leves.fr

Marie-Hélène Ferreira, quelles sont les informations importantes de cette rentrée des classes ?

Les équipes pédagogiques sont stables et fidèles à Lèves, autour des deux mêmes directeurs que l'année dernière. Cela permet d'apporter de la sérénité à la communauté éducative et de faciliter le travail mené en coordination avec la municipalité.

Côté élèves, après une baisse régulière des effectifs depuis une dizaine d'années, nous avons la joie de constater un léger regain, ce qui a pour résultat la rouverture d'une 13^{ème} classe à Jules Vallain.

Quelles sont les perspectives d'évolution des effectifs ces prochaines années ?

Comme partout en France, nous constatons une baisse de la natalité, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'élèves. C'est pourquoi il est important d'accompagner les projets immobiliers avec une réflexion dans la durée, de telle sorte

que les nouveaux logements accueillent de jeunes familles, tout en préservant les équilibres essentiels de la commune.

Nous avons récemment fortement investi dans la rénovation de l'école Jules Vallain et avons consolidé le bâtiment de l'école Jean-Pierre Reschœur, mal conçu et dont les fondations n'avaient pas été suffisamment consolidées. Aussi, cela doit être utile, et nous sensibilisons nos partenaires, l'Etat en premier, sur la nécessité de ne pas nous supprimer de nouvelles classes à l'avenir. Nous restons très vigilants.

De nouveaux travaux sont-ils prévus ?

Les épisodes caniculaires qui sont de plus en plus réguliers, en témoigne encore durant cette année, nous invitent à devoir adapter nos équipements, que ce soit sur les bâtiments comme sur les extérieurs.

A ce propos, si la cour de l'école élémentaire est appréciée, avec des zones bien ombragées, celle de l'école maternelle, exposée plein sud, n'apporte pas pleinement satisfaction. Les arbres que nous avons récemment plantés poussent bien, mais ne sont pas suffisants. C'est pourquoi nous avons sollicité la communauté éducative lors du dernier conseil d'école maternelle pour lancer une réflexion collective sur une végétalisation plus importante de la cour. J'espère que nous pourrons définir le meilleur projet ensemble.

Exposition



Pour la deuxième année consécutive, l'ensemble des classes de l'école Jules Vallain a réalisé une exposition, présentée en fin d'année aux parents d'élèves. Cette année, l'exposition portait sur le thème de la nature, en partenariat avec les résidents de la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse.

Ouverture d'une 13^{ème} classe en élémentaire



Avec un regain d'effectif constaté en cette rentrée (315 élèves en septembre 2025 au lieu de 295 en septembre 2024), Olivier Thomas, directeur de l'école élémentaire Jules Vallain, a sollicité la rouverture d'une 13^{ème} classe, avec le soutien de la ville. Cette demande a été entendue.

Une offre complète de services pour les enfants de 0 à 3 ans

L'ouverture cet automne d'une nouvelle micro-crèche privée à Lèves vient renforcer l'offre déjà existante sur la commune pour l'accueil des tout petits. Faisons le point.



Une partie de l'équipe du multi-accueil autour d'Ange-Hélène Vequaud (3^{ème} en partant de la gauche), directrice du service petite-enfance.

La ville de Lèves dispose de deux établissements publics d'accueil des enfants de 0 à 3 ans : une crèche multi-accueil, située rue Saint-Exupéry au sein du pôle enfance Jean-Pierre Reschœur, et une micro-crèche, située rue de la Chacatière à côté de l'espace Soutine. Autour de 13 agents de la collectivité, sous la houlette d'Ange-Hélène Vequaud, directrice de la petite-enfance, ces deux structures accueillent jusqu'à 51 enfants simultanément.

En complément, Lèves dispose d'une offre privée importante, avec plusieurs dizaines d'assistantes maternelles, dont 17

sont réunies au sein de l'Association Lévoise des Assistantes Maternelles, qui bénéficie d'une salle d'accueil au pôle associatif du Mousseau, mise à disposition par la ville.

Et désormais, trois micro-crèches privées, avec des horaires adaptés aux différents besoins : deux micro-crèches membres du réseau « La cabane d'Achille et Camille », ouvertes depuis cinq ans route de Chavannes, et désormais « Nos petits mignons », rue des Trois maisons.



Une partie de l'équipe de la micro-crèche, située sur le parking de l'espace Soutine (photo de droite).





Les services de la ville de Lèves sont à votre disposition pour toute question :
02 37 180 180 / contact@leves.fr



Association Lévoise des Assistantes Maternelles

Pôle associatif du Mousseau
Présidente : Christine Bonnefond
06 60 18 48 95 / christine.bonnefond@gmail.com



Assistants maternelles

Pour consulter la liste des assistantes maternelles sur la commune, rendez-vous sur assmat28.fr, un service du Conseil départemental.



Ouverture prévue courant octobre

NOUVELLE MICRO-CRÈCHE

" Nos petits mignons "
4 rue des Trois maisons
www.nospetits.fr
direction@nospetits.fr / 07 67 03 19 32



DEUX MICRO-CRÈCHES

" La cabane d'Achille & Camille "
80 route de Chavannes
www.achilleetcamille.com
etitoni@achilleetcamille.com / 06 43 04 80 11

Finances - Rapport d'activités 2024

Lors de la séance du 23 juin dernier, le Conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2024, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Le Pied de fée vous présente comment la municipalité gère votre argent.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2024



OB : Orientations Budgétaires : débat sur l'évolution budgétaire des prochaines années, qui comprend un PPI sur 3 ans (Plan Pluriannuel d'Investissements) et qui doit précéder le vote du BP.

BP : Budget Primitif, qui prévoit l'ensemble des recettes et dépenses de l'année à venir.

BS : Budget Supplémentaire, voté en milieu d'année, qui permet d'intégrer dans le budget un certain nombre

d'ajustements, notamment les sommes réelles des dotations et subventions, et qui permet la reprise des résultats de l'année antérieure.

DM : Décisions Modificatives budgétaires, qui apportent des ajustements au budget.

CA : Compte Administratif, voté avant le 30 juin de l'année N+1, qui retrace l'exactitude des recettes et dépenses réellement effectuées.

LES RÉSULTATS 2024

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 902 088,46€	6 150 737,66€
Opérations réelles	4 706 294,35€	5 997 530,66€
Opérations d'ordre	195 794,11€	3 207,00€
Report 2023	0€	150 000,00€
INVESTISSEMENT	3 070 528,93€	3 271 336,65€
Opérations réelles	3 030 293,36€	2 202 914,70€
Opérations d'ordre	40 235,57€	232 822,68€
Report 2023	0€	835 599,27€
RÉSULTAT CUMULÉ	7 972 617,39€	9 422 074,31€
Excédent cumulé	1 449 456,92€	

LE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES

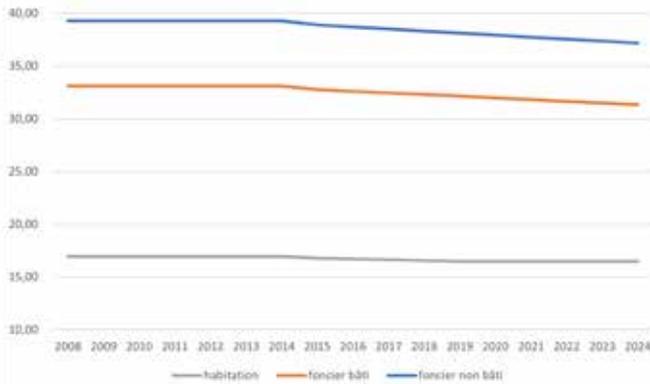
CAF BRUTE (excédent)*	1 291 236,31€
Charges de personnel	3 187 357,47€
Charges à caractère général	1 030 452,43€
Autres charges de gestion courante	344 922,97€
Charges financières	143 291,79€
Charges exceptionnelles	269,69€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	4 706 294,35€

*Hors cessions d'immo

RECETTES RÉELLES

Impôts et taxes	3 605 445,48€
Dotations et subventions	1 548 937,76€
Produits des services	709 684,34€
Atténuation des charges	121 560,20€
Autres produits*	11 902,88€
RECETTES RÉELLES TOTALES*	5 997 530,66€

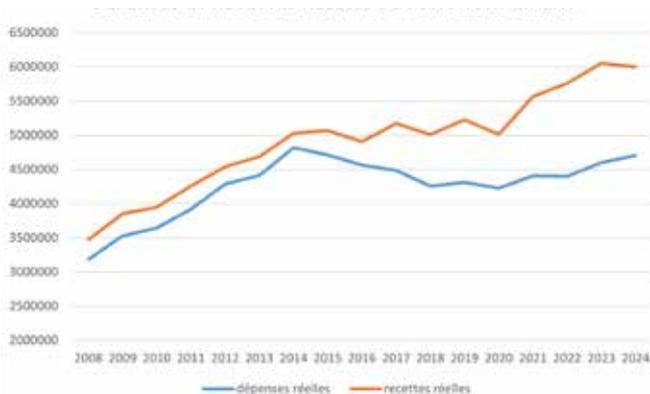
IMPÔTS



A la suite du transfert du service petite-enfance (gestion des crèches) du CCAS vers la ville au 1^{er} janvier 2021, le budget de fonctionnement a mécaniquement augmenté par rapport aux années précédentes, en dépenses comme en recettes. Par rapport à 2023, les recettes ont légèrement baissé (essentiellement recettes d'impôts et taxes) et les dépenses légèrement augmenté (essentiellement charges de personnel), ce qui a pour effet de réduire la capacité d'autofinancement. Par ailleurs, la municipalité avait baissé en 2024 les taux communaux des taxes locales pour la 10^{ème} année consécutive.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

(hors cession d'immo)



AUTOFINANCEMENT (hors cession d'immo)



LES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES RÉELLES

Immobilisations corporelles	2 065 921,27€
CPA* Coeur de village	490 000,00€
Remboursement emprunts	474 093,36€

DÉPENSES RÉELLES TOTALES 3 030 293,36€

* CPA : concession publique d'aménagement

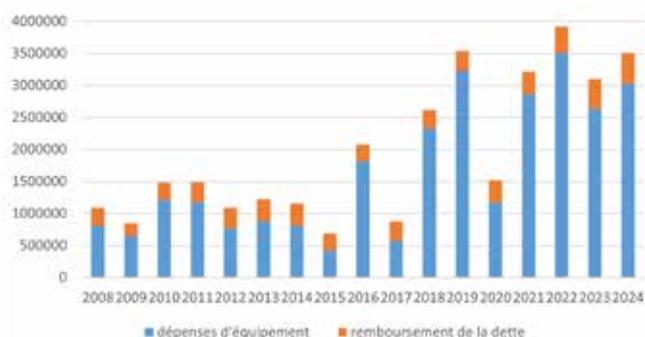
RECETTES RÉELLES

Emprunts	0€
Subventions	426 600,72€
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 227 513,32€
FCTVA**	492 619,66€
Taxe d'aménagement	56 181,00€
Autres produits	0€

RECETTES RÉELLES TOTALES 2 202 914,70€

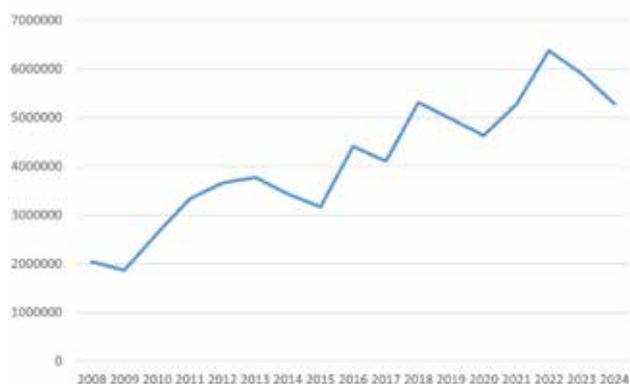
**FCTVA : fonds de concours de la TVA

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

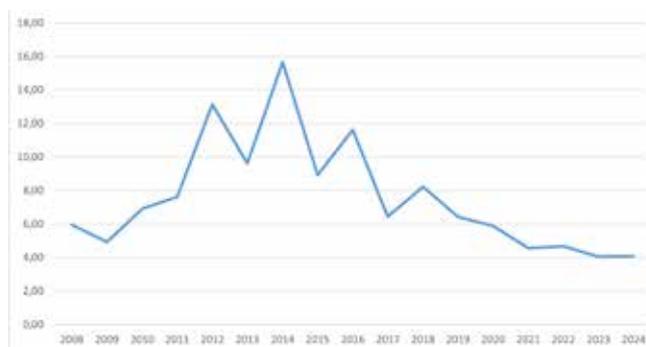


Les dépenses d'investissement ont dépassé les 3 millions d'euros en 2024, dont 474 093,36 euros en remboursements d'emprunts. Les projets les plus dépensiers furent les travaux du cœur de village et la construction des nouveaux locaux de l'école de musique. De nombreux autres investissements ont concerné voirie, bâtiments, végétalisation et matériels divers (pour écoles et pour services de la ville).

ENCOURS DE LA DETTE



CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT



MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE : RÉUNION ANNUELLE SUR LES FINANCES MUNICIPALES

De 18h30 à 20h - mairie, salle du Conseil

Venez échanger comme chaque année avec le maire sur le compte administratif 2024 et sur les perspectives financières à venir.

Ouvert à tous

QUELQUES RÉALISATIONS 2024

BATIMENTS



Ecole de musique



Végétalisation de l'école maternelle



Création d'un carré militaire



Lancement des études du complexe sportif

VOIRIE



Coeur de village (phase 1 et 2)



Allée des Laris

EQUIPEMENTS



Acquisition d'un fourgon aux services techniques



Création d'un espace jeunesse à la bibliothèque



Espace
Soutine
Saison
officielle
2025 - 2026



SAISON OFFICIELLE DE L'ESPACE SOUTINE 2025 - 2026

Ouverture de la billetterie le 13 septembre 2025



1 **Nicolas Ribs, Stand up Magic**
Vendredi 10 octobre 2025 - 20h30
Magie

2 **L'Affaire Méchant Loup**
Mardi 04 novembre 2025 - 10h30 et 14h30
Théâtre d'ombres - Jeune public

3 **Si une histoire frappe à ta porte...**
Jeudi 27 novembre 2025 - 20h30
Théâtre

4 **Les grands enfants**
Vendredi 05 décembre 2025 - 20h30
Théâtre comédie

5 **Jérémy Charbonnel, seul tout**
Vendredi 09 janvier 2026 - 20h30
Humour

6 **Le Prénom**
Mardi 27 janvier 2026 - 20h30
Théâtre comédie

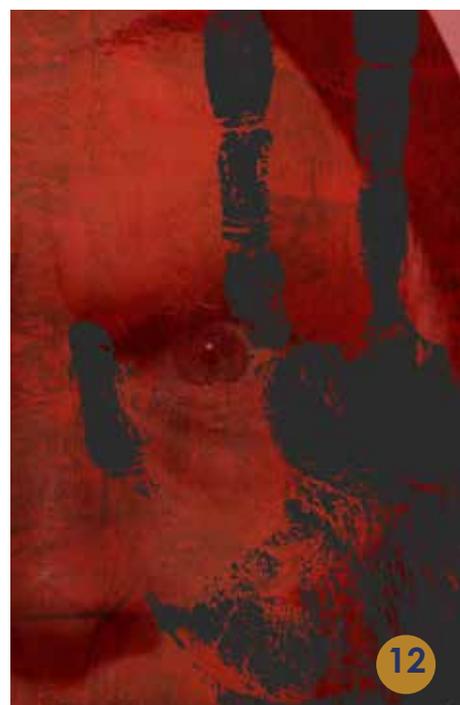
7 **Pourquoi pourquoi ?**
Mercredi 11 février 2026 - 14h30
Jeune public

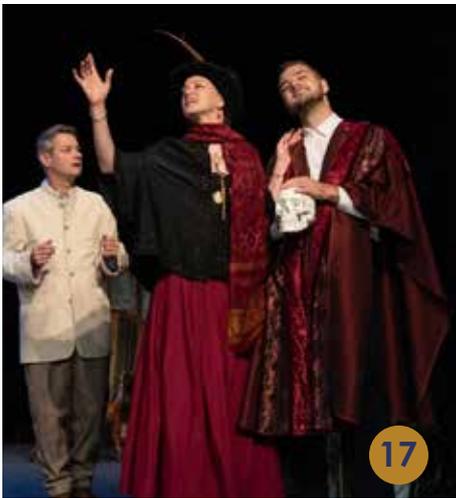
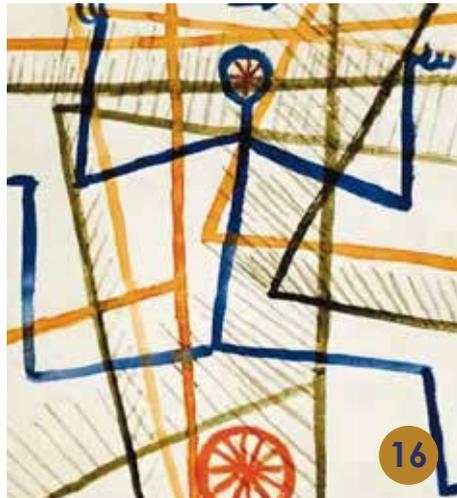
8 **Second souffle**
Jeudi 26 mars 2026 - 20h30
Théâtre - Musique

9 **Vivaldi Piazzolla**
Vendredi 27 mars 2026 - 20h30
Musique - Danse



Espace
Soutine
Spectacles
accueillis





10 **Chartres, 20 siècle déjà !**
Mercredi 03 décembre 2025 - 20h30
Théâtre - Musique

11 **Pierre et le loup et le carnaval des animaux**
10, 11 et 13 janvier 2026 - 20h30 / 17h00 le dimanche
Théâtre

12 **Mcbeth**
Samedi 31 janvier 2026 - 20h30
Théâtre

13 **Greenwich et son méridien**
Mercredi 04 mars 2026 - 20h00
Conférence

14 **Rhoda Scott "Lady Quartet"**
Vendredi 06 mars 2026 - 20h30
Musique

15 **Tiger Rodeo**
Lundi 23 mars 2026 - 9h45 et 14h30
Musique - Jeune public

16 **Espèces menacées**
Du 14 au 16 et du 19 au 24 mai 2026 - 20h30 / 15h30
Théâtre

17 **Léocadia**
23, 24 et 26 mai 2026 - 20h30 / 17h00 le dimanche
Théâtre

18 **Festi'Voix**
02, 03 et 04 juin 2026 - 20h00
Chorale - Musique

19 **Ménage de printemps !**
12 et 13 juin 2026 - 20h30
Théâtre

L'empreinte de Chaïm Soutine

L'espace Soutine fête ses 30 ans, tandis que l'avenue éponyme vient d'être rénovée. L'occasion d'évoquer ce personnage haut en couleurs, qui fut lié aux époux Castaing dans l'entre-deux-guerres et a laissé une empreinte indélébile sur Lèves.



Né en 1893 dans la petite ville de Smilovitchi située au sein de l'ancien Empire Russe aux confins de la Lituanie et de la Biélorussie, Chaïm Soutine est né dans une famille juive, et a connu une enfance pauvre, lors de laquelle il se prit rapidement de passion pour le dessin. En 1910, il part étudier les Beaux-Arts à Vilnius.

Arrivé probablement en 1912 à Paris, il s'établit à Montparnasse, haut-lieu artistique et intellectuel de l'époque. Il devient l'ami de Modigliani, et fréquente de nombreux autres artistes, qui formeront « l'École de Paris ».

Après une dizaine d'années sans grand succès, Soutine voit le riche collectionneur américain Albert Barnes lui acheter une trentaine de toiles. Suivra peu de temps après, en

1923, une rencontre décisive avec le critique d'art Marcellin Castaing et son épouse Madeleine, qui deviendront ses mécènes exclusifs, après lui avoir acheté une première toile en 1925.

A partir de 1928, Soutine séjourne très souvent à Lèves, où il réalise une grande partie de sa production, dont plusieurs chefs d'œuvre, tels que *La Femme entrant dans l'eau*, *La Sieste* et *L'Enfant bleu assis*.

Après des années difficiles, tiraillé par des problèmes de santé, Soutine meurt à Paris en 1943, après avoir séjourné à la fin de sa vie en Touraine dans le village de Champigny-sur-Veude.

Artiste fascinant, au style vif et torturé, il est aujourd'hui reconnu comme l'un des peintres majeurs du XX^{ème} siècle.



Madeleine Castaing et Chaïm Soutine.



Portrait de Madeleine Castaing peint par Chaïm Soutine en 1929, exposé au MET de New-York.

L'Espace Soutine a 30 ans !



Inauguration de l'espace Soutine par Michel Castaing, maire de Lèves.

Ce fut le dernier projet de Michel Castaing (maire de Lèves de 1965 à 1995), qui avait la volonté de renforcer l'identité culturelle de Lèves et d'offrir à la commune une salle des fêtes adaptée aux besoins croissants de la ville et des associations. La première pierre fut posée en 1994, et l'inauguration fut faite en 1995, toutes deux en présence d'autorités, des partenaires, et de la population. 30 ans après, l'espace Soutine est apprécié pour la qualité de ses équipements et rythme la vie municipale tout au long de l'année.

L'avenue Soutine renouvelée



Les derniers aménagements de surface se sont terminés cet été, tandis que les plantations sont prévues pour la fin de l'automne.

Longue de 600 mètres, l'avenue Soutine est une artère importante de la commune, qui draine les quartiers des hauts de Fresnay et de Chavannes, et reçoit un important trafic de transit entre la Butte verte et la Chacatière. Son revêtement était fortement abîmé, particulièrement certaines portions de route ainsi que certains trottoirs, dégradés par des racines d'arbres. De plus, il était nécessaire de mieux organiser le stationnement, de reprendre une partie du réseau électrique et de renouveler l'ensemble de l'éclairage public. Après consultation des riverains et une expérimentation sur plus d'une année, la rue est désormais en régime de priorité à droite.

Les travaux du nouvel ehpad de Lèves démarreront bientôt



Prévu de longue date, c'est un important projet qui va prochainement voir le jour avec le nouvel Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Lèves, porté par la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse.

Situé sur le terrain des friches Brioles (accès par la rue du Mousseau), propriété de la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, ce projet prévoit de doubler l'offre d'accueil, par le transfert des lits actuels et par la création de nouvelles places (les bâtiments actuels auront vocation à être rénovés à terme pour améliorer les conditions d'accueil des autres résidents, personnes adultes handicapés). Au total, les nouveaux bâtiments pourront accueillir 107 personnes, avec la répartition suivante : 95 lits d'hébergement permanent, 2 lits d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour.

Ce projet est conduit par le cabinet Créature architectes, situé à Orléans, qui avait été désigné par jury de concours parmi plus de 80 candidats. Les membres du jury avaient été séduits pas l'esprit village insufflé par le dessin des différents bâtiments, en introduction du quartier du Mousseau, ainsi que par la qualité des espaces intérieurs et extérieurs pour l'accueil des résidents tout comme le confort de travail des agents.

Le permis de construire, déposé en début d'année, a été accepté. Il est désormais prévu une première réunion de chantier début septembre, pour un démarrage effectif des travaux durant le mois d'octobre. Une réunion de présentation du projet, ouverte à tous, est organisée le 6 octobre (voir cadre ci-après).

A noter que la commune n'est pas compétente en matière d'accueil des personnes âgées (le Conseil départemental est compétent sur la partie hébergement et l'ARS – agence régionale de santé – sur la partie soins) et n'apporte aucune contribution financière à ce projet. Il est prévu, dans le cadre de la phase complémentaire du projet cœur de village, que la commune accompagne l'accès du nouvel Ehpad par une rénovation de la rue du Mousseau et de l'avenue de la Paix.

INVITATION RÉUNION DE PRÉSENTATION DU PROJET

Lundi 06 octobre à 18h30
Fondation d'Aligre - salle Castaing

Animée par Marie-Cécile Fournier, directrice
de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

20-21 SEPT. 2025 / 14H-18H

les amis de
l'abbaye de
JOSAPHAT

Visites commentées

Site de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
10 rue de Josaphat - Lèves

ENTRÉE GRATUITE - OUVERT À TOUS

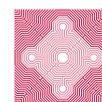
Contacts : Yves PALLUEL 06 08 95 75 40 /
Monique GALLOIS 06 16 77 23 45

VILLE
DE  **LÈVES**

Fondation
d'Aligre
et Marie-Thérèse

FONDATION

PATRIMOINE



**MONUMENT
HISTORIQUE**

Retour en images

INAUGURATION DE LA RUE DES GRANDS PRÉS



Le 08 juillet dernier, les Lévois étaient conviés à l'inauguration de la rue des Grands-Prés et ont profité d'une visite du Moulin tout en découvrant la place réaménagée devant ce dernier.

EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE



L'exposition des bords de l'Eure de Chartres jusqu'à Champhol est à découvrir jusqu'à la Toussaint. Vingt panneaux retracent l'histoire de Lèves sous la Seconde Guerre mondiale.

CÉRÉMONIE DU 16 AOÛT



Le 16 août dernier était commémoré le 81^{ème} anniversaire de la Libération de Lèves. Anciens combattants et élus se sont recueillis au monument aux morts et devant la plaque du colonel Griffith.

DÉJEUNER DE FIN D'ANNÉE ENTRE SÉNIORS ET CMJ



C'est dans une ambiance chaleureuse et amicale que se sont retrouvés le temps d'un déjeuner une vingtaine de seniors, des élus et des conseillers municipaux jeunes.

CONCERT DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Le 28 juin dernier, les élèves de l'école municipale de musique de Lèves ont donné leur concert de fin d'année sur le théâtre de verdure de la nouvelle école de musique sous un beau soleil d'été.

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS



Le jury du concours des maisons et balcons fleuris composé de Lévois membres du comité des fleurs, d'un agent des services techniques et de Bénédicte Palluel, adjointe au maire ont voté pour leurs jardins préférés !

FÊTE DE LA MADELEINE



Les Lévois se sont retrouvés le week-end du 11 au 13 juillet pour la traditionnelle fête de la Madeleine. Le samedi 12 juillet a été rythmé par un spectacle de magie, une animation "mousse", un atelier maquillage et sculpture sur ballons et une fête foraine. Pour clôturer cette journée la nouvelle place de l'Eglise s'est transformée en piste de danse puis retraite aux lampions et feu d'artifice aux étangs. La ville de Lèves remercie les associations présentes pour les animations proposées.



EXPOSITION "JAPON" À LA BIBLIOTHÈQUE



Pendant tout l'été et ce jusqu'au 13 septembre, une exposition sur le thème du Japon est proposée au sein de la bibliothèque. Cette exposition s'adresse à tous les âges.

UN ÉTÉ À L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE



Les accueils de loisirs de Lèves ont accueilli les petits Lévois tout l'été. Des activités leurs ont été proposées comme ici un groupe de l'accueil de loisirs élémentaire.

Travaux

RUE DE LA MALONERIE



Dans le cadre des projets d'aménagement des rues de Lèves, et en lien avec les travaux réalisés sur l'avenue Soutine, la Ville de Lèves a procédé à la réfection de la couche de roulement de la voirie ainsi que des trottoirs de la rue de la Malonerie. Les tampons des réseaux d'eaux usées et pluviales ont également été remis à niveau et certaines bordures remplacées. La rampe entre le chemin du Bois Lion et la rue de la Malonerie a également été refaite.

RÉFECTION DES GIRATOIRES AVENUE DE LA PAIX



Dans le but de réduire la vitesse des véhicules en entrée de ville, des aménagements ont été réalisés sur des giratoires avec le renforcement et l'ajout de marquage au sol, la pose de pavés colorés et l'installation de plots réfléchissants (« yeux de chat »), et pour l'un des giratoires le rehaussement du ressaut et du dôme central.

NOUVEAU PROJECTEUR AU STADE CLAUDE PIAU



Un projecteur du stade Claude Piau a été remplacé par un modèle LED, plus économe en énergie. L'intervention a été réalisée par l'entreprise Romain ELEC, avec l'appui des agents des services techniques.

DES PORTE-SERVIETTES INSTALLÉS DANS LES SANITAIRES



La Ville de Lèves a équipé les sanitaires des deux écoles et de l'Espace Gabriel Loire de porte-serviettes avec serviettes en tissu. Ce dispositif remplace les essuie-mains en papier et contribue à réduire la production de déchets.

SÉCURISATION DU PÔLE JEAN-PIERRE RESCHŒUR ET DE LA MICRO-CRÈCHE



Pour renforcer la sécurisation des accès aux bâtiments accueillant de jeunes enfants, un système d'interphone et de visiophone a été installé à la micro-crèche, à la crèche ainsi qu'à l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur.

NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR LA SALLE DE BILLARD



L'éclairage de la salle de billard au sein du pôle associatif du Mousseau a été amélioré, offrant aux membres du club un meilleur confort pour la pratique de leur discipline.

DIVERS TRAVAUX AU SEIN DE L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN-PIERRE RESCHŒUR



Les services ont profité de la pause estivale pour procéder à divers travaux au sein de l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur tels que l'amélioration des évacuations des eaux pluviales, le changement des pinces-doigts des portes et l'installation d'un store occultant dans le dortoir au rez-de-chaussée.



REPRISE DES PASSAGES PIÉTONS



Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des usagers, les agents des services techniques ont procédé à la réfection de plusieurs passages piétons, notamment rue de Josaphat et à proximité du pôle enfance Jean-Pierre Reschœur.

LA VILLE CONTINUE LE DÉPLOIEMENT DES ARCEAUX À VÉLOS



La ville de Lèves continue le déploiement des arceaux à vélos comme ici devant la pharmacie de Lèves où deux nouveaux appuis ont été installés pendant l'été.

Merci à Yvan Vannier et Michel Liberge

Yvan Vannier et Michel Liberge, présidents emblématiques du Football club de Lèves et du Judo club de Lèves, ont tous deux passé la main. L'occasion de les interroger et de les remercier pour toutes ces années.



Yvan Vannier, président du FC Lèves pendant 20 ans.



Michel Liberge, président du Judo club de Lèves pendant 25 ans.

Yvan Vannier et Michel Liberge, pouvez-vous vous présenter ?

Yvan Vannier : Je suis arrivé en 1998 sur Chartres où je cherchais un club pour évoluer en prenant du plaisir, j'ai donc intégré le club de Lèves. Suite à une blessure grave, j'ai décidé de me mettre au service du club en entraînant les u15 que j'ai fait monter en régional. C'est au début des années 2000 que je deviens président du FC Lèves.

Michel Liberge : J'ai bientôt 80 ans et je suis Lévois depuis autant d'années ! A l'âge de 16 ans j'ai débuté le judo dans le seul club de Chartres qui existait alors et c'est en 1966 que j'obtins ma ceinture noire. Le Judo Club de Beauce situé à Chartres ouvre des antennes dans différentes communes dont Lèves. Et c'est ainsi que j'intègre en 1968 la section de Lèves en tant qu'entraîneur. J'intègre ensuite le bureau puis la présidence de l'association pendant 25 ans.

Comment ont évolué vos clubs respectifs depuis toutes ces années ?

Yvan Vannier : Le club est passé par plusieurs états jusqu'à descendre en dernière division de district. A force de travail avec les différents entraîneurs et avec les structures que la mairie nous a mis en place le club est aujourd'hui présent dans l'élite départementale dans chaque catégorie à partir des u13. Les résultats sont là pour prouver l'évolution du club avec 2 coupes de district gagnées en seniors, 1 coupe district en u18, 1 coupe u15 de foot en salle, 1 finale départementale niveau 1 en u13, victoire en finale u13 niveau 3, plusieurs finales en u11 et de nombreux tournois gagnés dans chaque catégorie.

L'évolution constante du club aussi bien en termes de résultats et effectifs est dû au travail effectué par les éducateurs qui est reconnu mais aussi aux installations



Yvan Vannier (2^{ème} à gauche debout) et les éducateurs des U12-U13 lors de la victoire en finale départementale niveau 3.

réalisées par la mairie pour une pratique du football dans de bonnes conditions.

Michel Liberge : En 1966, nous avons débuté le judo au sein de la mairie de Lèves, dans la partie ancienne de l'actuelle salle du Conseil municipal. Puis, nous nous sommes entraînés dans l'école maternelle avenue de la Paix qui est devenue par la suite l'école de musique. Puis dans les années 80, nous nous sommes installés dans le dojo que vous connaissez aujourd'hui ! Cette année nous avons une soixantaine d'adhérents de tous âges et un entraîneur. Nos membres viennent pour le judo « détente » ou pour le judo « compétition ».

Quelles expériences en tirez-vous ?

Yvan Vannier : Une grande expérience humaine avec de très belles rencontres, notamment dernièrement lors du stage avec le FC Porto où j'ai pu échanger avec l'éducateur du club. Aussi, la transmission du savoir aux jeunes et aux moins jeunes. J'apprécie revoir des anciens jeunes que j'ai encadré, c'est une réelle satisfaction.

Michel Liberge : Que des choses positives, c'est une très belle expérience. Mais aujourd'hui je suis un peu dépassé par la partie administrative qui ne se fait que sur ordinateur et qui est très contraignante ! Je n'ai jamais souhaité me mettre en avant en tant que président mais j'ai eu à cœur de transmettre ma passion auprès des jeunes générations. Quelle satisfaction de voir nos

judokas évoluer d'année en année.

Comment va évoluer le club dans les prochains mois, les prochaines années et vous quelle sera votre implication désormais ?

Yvan Vannier : Je souhaite au club une progression en régional et qu'il continue le travail que j'ai commencé sur le développement du football féminin. Il ne faudra jamais oublier ce qui fait l'adn du FC Lèves, c'est à dire un club familial, convivial où le plaisir passe avant l'enjeu, surtout dans les catégories du foot animation. Pour ma part je continue à encadrer les u13 cette saison et si le club fait appel à moi je ferai le nécessaire pour être présent.

Michel Liberge : Depuis la rentrée 2024, le club a la chance d'avoir un très bon entraîneur. A l'écoute, disponible et qui a un très bon contact avec nos judokas et leurs familles. Assurément le club évoluera positivement à ses côtés. De plus, le réaménagement à venir du dojo dans le cadre des travaux du complexe sportif Michel Castaing est très attendu. Les nouveaux aménagements prévus tels que les sanitaires apporteront un meilleur confort. Le nouveau bureau de l'association m'a fait président d'honneur ! Je suis donc toujours présent au sein du club et je m'entraîne régulièrement !



Les membres du bureau du Judo Lévois : Sébastien Louis, président ; Guillaume Klimecky, vice-président ; Michel Liberge, président d'honneur ; Jérémy Jamet, entraîneur ; Julien Gacoïn, trésorier et Maxime Charbonneau, secrétaire.

À la découverte d'une nouvelle association lévoise, Piston'e

Le Pied de fée est allé à la rencontre d'une nouvelle association Lévoise, Piston'e club. Cette association de passionnés de voitures (anciennes ou modernes) est présidée par le Lévois Félicien Renault.



Félicien Renault, quel est l'objectif de votre association ?

Le Piston'e Club a pour but d'organiser des balades, événements, rallye touristiques et tout autre activité permettant de rassembler des passionnés automobiles autour d'une passion commune !

Pouvez-vous nous présenter quelques événements auxquels vous avez participé ?

Notre association a déjà bien roulé cette année ! Parmi les moments forts, un rassemblement automobile très apprécié a eu lieu sur le site emblématique de la carrière de Prasville. Nous avons également organisé plusieurs Afterworks conviviaux, notamment en collaboration avec l'aéro-club de Chartres, qui ont rassemblé passionnés de belles mécaniques et amateurs d'aviation autour d'un même enthousiasme. Dernièrement, une belle balade nous a menés sur les routes de campagne du côté de Houdan (78), dans une ambiance toujours aussi chaleureuse.

Quels sont vos projets pour 2025/2026 ?

Tout au long de l'année, nous proposons différentes balades automobiles, ainsi que divers partenariats ponctuels avec des entités locales ou non, pour enrichir nos événements et créer de nouveaux échanges autour de notre passion commune.

Un nouveau rassemblement est prévu dans un cadre prestigieux – un château – le 28 septembre. Tous les détails seront communiqués très bientôt sur nos réseaux sociaux. Nous préparons également une sortie circuit dans les mois à venir, pour celles et ceux qui veulent conjuguer passion et adrénaline en toute sécurité.

Enfin, il est possible que nous soyons présents à certains événements organisés à Lèves, avec quelques véhicules de nos adhérents, pour partager notre passion et faire découvrir notre club à un plus large public. Nous serons présents à Lèves lors du forum des associations le 7 septembre prochain.

CONTACT

Félicien Renault - 06 11 21 05 10 / club.pistone@gmail.com - Facebook : Piston'e Club / Instagram : @pistone_club

Un Lévôis champion de France d'Aquathlon

Habitant du quartier des Boissières, Anthony Moreau est devenu champion de France d'Aquathlon lors du championnat de France organisé le 05 juillet dernier, en catégorie vétérans. Le Pied de fée est allé à sa rencontre.



Anthony Moreau, pouvez-vous vous présenter ?

J'ai commencé la natation en club à l'âge de 6 ans au club de Mainvilliers CNV et ce jusqu'à l'âge de 16 ans où j'ai découvert le triathlon grâce à mon entraîneur de natation qui en faisait occasionnellement.

L'année suivante, j'ai continué à nager en club mais en faisant plus de triathlon (sans club) pendant la période estivale. L'année suivante, j'ai décidé de me licencier au club de Chartres et sur ma deuxième année de Juniors j'ai participé aux championnats de France Juniors. Malheureusement l'année suivante, une blessure à la hanche m'a contraint d'arrêter le triathlon.

Après une coupure d'une vingtaine d'années, j'ai retrouvé cette envie de reprendre le triathlon en suivant la plus jeune de mes filles Louane qui pratique le triathlon depuis l'âge de 8 ans.

Professionnellement, j'ai commencé par être maître nageur sauveteur à la piscine des Vauroux à Mainvilliers pendant 6 ans jusqu'à sa fermeture en 2006. Cela m'a permis de faire une reconversion professionnelle pour être technicien en bureau d'études thermiques.

Vous êtes champion de France d'aquathlon, en quoi consiste cette discipline ?

L'aquathlon consiste en un enchaînement de 1000 m de natation et 5000 m de course à pied.

La majorité des épreuves de FFTRI (Fédération Française de Triathlon) concerne le triathlon (avec du vélo entre la natation et la course à pied), il n'y a que très peu d'épreuves d'aquathlon (championnat régional et national).

Quels sont vos projets futurs ?

Tout d'abord, accompagner mon club Tri Academy 28 dans son développement (nouveau club depuis 2 ans) en aidant à l'encadrement des adhérents du club tout en gardant cette dynamique sportive et les valeurs que le club véhicule : cohésion, entraide, partage, dépassement de soi tout en gardant un esprit familial.

Sportivement, participer au championnat de France de triathlon (format S) et d'aquathlon dans ma catégorie d'âge (vétérans).



Vie des associations

FC LÈVES



Nouvelle saison, nouveau président, nouvelles perspectives

Après plus de 20 ans de dévouement au FC Lèves, Yvan Vannier ne s'est pas représenté à la présidence du club. Une nouvelle équipe dirigeante, constituée d'anciens membres du CODIR et de nouvelles têtes, a donc pour mission de continuer à faire grandir le club. Qui dit nouvelle équipe dit nouveau président. C'est un « ancien de la maison », Jean-Michel Buffa, qui a été élu à ce poste. Une fonction qu'il a d'ailleurs déjà occupée à deux reprises : entre 1986 et 1991, puis entre 1994 et 1999.

Jean-Michel connaît bien le monde associatif, et en particulier le monde du football. Au-delà de ses engagements en tant que président, il a entraîné les clubs de Lèves et Mainvilliers, et fait également partie du comité directeur du District d'Eure-et-Loir. Son parcours inspirant, son dynamisme et sa disponibilité ont naturellement conduit à sa nomination. Il succède à M. Yvan Vannier, dont il a salué le parcours lors de son élection.

Une nouvelle présidence est l'occasion de proposer un nouveau projet, en capitalisant sur les bons résultats sportifs des dernières saisons. La nouvelle saison a déjà débuté, notamment au cœur de l'été, avec les bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied pour rénover, aménager et préparer les équipements et infrastructures permettant aux joueurs et éducateurs de travailler dans de bonnes conditions.

Pour les équipes du FC Lèves, la saison a démarré il y a déjà quelques semaines. Avec enthousiasme et ambition, elles souhaitent continuer à évoluer au plus haut niveau départemental, voire atteindre le régional. Nos U15 l'ont prouvé l'année dernière. Le train est en marche.

Belle saison 2025-2026 au FC Lèves !

JUDO LÉVOIS



Pour clôturer la fin de la saison JérémY Jammet a remis aux enfants leurs diplômes de passage de grades et la ceinture noire à Titouan David en présence de son père Christophe et son grand-père André, tous deux ceintures noires également. Une famille de judokas ! Ceci en présence de M. le maire Rémi Martial qui nous a fait l'honneur d'être présent pour cette clôture de fin de saison.

■ AMICALE LAÏQUE



Découverte du yoga

Pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent découvrir le yoga, la section yoga de l'Amicale laïque de Lèves organise un « cours découverte » gratuit, à la salle Marcel Josse, le **mardi 2 septembre** de 18h30 à 19h30.

La professeure, Marie-France Trofleau, vous initiera aux bases de cette discipline et

répondra à toutes vos questions.

Les tapis seront fournis et aucune inscription ne sera nécessaire.

N'hésitez pas à franchir le pas.

Les prochains spectacles à la salle Marcel Josse

Jeudi 18 septembre à 20h30 et vendredi 19 septembre à 20h30,

La nuit de Valognes d' E-E Schmitt jouée par la troupe des Baladins de Lucé. Lors d'une nuit orageuse dans un château, quatre femmes jugent Don Juan. Une pièce mêlant drame, comédie et réflexion sur la nature humaine et la société.

Samedi 11 octobre à 20h30 et dimanche 12 octobre à 15h30, concert des 13 à la douzaine avec un florilège de chansons françaises, de Brel à Nougaro, de Tryo à Chedid...

Entrée des spectacles au chapeau.

■ FNACA

Lundi 6 octobre 2025 à 17 heures : assemblée générale de notre association.

Au programme :

- paiement des cotisations
- infos diverses

Les invitations personnelles vous parviendront en temps utile.

■ C2L

L'année scolaire s'est terminée avec notre assemblée générale le 27 juin dernier. Il faut désormais penser à la rentrée qui approche.

Les inscriptions pour les adultes et les enfants se font dès maintenant. Merci de me contacter.

Il est recommandé aux parents qui veulent inscrire leurs enfants (maternelle et primaire) au cours d'anglais de le faire assez rapidement car nous limitons le nombre d'enfants dans chaque groupe, 7 en maternelle et 9 en primaire.

Nous serons présents au forum des associations le **dimanche 7 septembre 2025**.

Nos activités de cours de langues reprendront à partir du **15 septembre** pour les enfants et le 29 septembre pour les adultes.

Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou mail cholin.annie@gmail.com

La Présidente C2L, Annie CHOLIN

■ CHARLES GAUTIER

La période estivale touche à sa fin, après des journées de forte chaleur.

Le club du jeudi est resté ouvert aux adhérents toute la période des vacances, en moyenne nous étions vingt-cinq à trente personnes.

La promenade du mardi après-midi s'est déroulée presque normalement sauf les jours où la température dépassait les 28°, et nous étions de cinq à douze marcheurs.

Nous sommes 61 adhérents inscrits pour notre sortie du 19 septembre 2025 au train resto (car complet).

Notre goûter annuel se déroulera le **12 octobre 2025** à l'Espace Soutine (vous serez destinataire d'un bulletin d'inscription en septembre).

Le Bureau participera au Forum des Associations qui aura lieu le **dimanche 7 septembre 2025** de 10h00 à 17h00 au Complexe Sportif Michel Castaing. Venez nombreux nous rendre visite.

Le Président : Roger Renault

■ LÈVES, PÊCHE ET NATURE



Un immense merci à vous tous !

Nous tenons à remercier chaleureusement les Lévois, tous les membres de l'association, la mairie, ainsi que toutes les personnes qui sont venues à notre rencontre pour partager avec nous ce moment exceptionnel !

Cette première édition a été pour nous une véritable parenthèse enchantée dans notre aventure associative. Grâce à votre présence, votre enthousiasme et votre bienveillance, nous repartons le cœur rempli de joie et d'énergie.

Grâce à vous, les étangs vont connaître un nouvel élan : un lieu encore plus vivant, convivial et propice aux belles rencontres au bord de l'eau.

Et bonne nouvelle : la guinguette reviendra !

Restez connectés, car nous prévoyons désormais un week-end festif chaque année !

Encore une fois, merci du fond du cœur.

Car les vraies stars de ce week-end... c'était vous !

LA VIGNE DE LÈVES



Chers amis,
Quand vous lirez ces lignes nous serons en vendanges, et peut-être même auront-elles déjà eu lieu, tellement le temps a été propice à un généreux et rapide développement.

Pour venir participer, inscrivez-vous sur : contact@lavignedeleves.com
Nos Soirées dégustation mensuelles reprennent le **jeudi 11 septembre**. Là aussi, s'inscrire sur www.lavignedeleves.com.

Enfin une date à retenir : notre Assemblée générale annuelle le **mardi 9 décembre** à 19h salle du Conseil. Nous vous dirons tout sur notre première cuvée.

Bonne rentrée à tous !
François MEBS

LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT



L'association des Amis de l'Abbaye de Josaphat est heureuse de vous informer qu'elle sera présente au Forum des Associations le 7 septembre.

Elle sera également ravie de pouvoir vous accueillir de nouveau à la Fondation d'Aligre au cours des journées du patrimoine 2025 – **les 20 et 21 septembre**.

Des visites commentées seront organisées – de 14h à 18h par les membres de l'association pour découvrir les quelques vestiges et la riche histoire de ce haut lieu du patrimoine lévois. Une occasion aussi de vous faire part de nos projets et nous l'espérons de vous compter bientôt au nombre de nos adhérents.

Contact : Yves PALLUEL 06 08 95 75 40 Monique GALLOIS 06 16 77 23 45

COMITÉ DES FÊTES DE LÈVES



BRIC A BRAC :

Il a bien eu lieu sous la chaleur de ce 29 juin.
De nombreux exposants étaient présents..... mais les visiteurs moins nombreux qu'attendus.
Ce chaud soleil de fin juin a probablement freiné l'envie de sortir de chez eux, les visiteurs potentiels. Nous avons quand même assuré la restauration et les boissons.
Beaucoup de crêpes avaient été préparées pour satisfaire les papilles et nos crêpières ont été récompensées pour le travail accompli. !!!!

LE 12 JUILLET, FÊTE DE LA MADELEINE :

Comme chaque année nous avons assuré la distribution des LAMPIONS.

Le 7 SEPTEMBRE, JOURNÉE du FORUM :

Le Comité des fêtes sera représenté en tant qu'association et cette année nous assurerons LA RESTAURATION AINSI QUE LES BOISSONS dans l'enceinte du complexe sportif.

Le 14 SEPTEMBRE, FÊTE DE L'ABEILLE :

Nous serons également présents à la GRANGE AUX 4 VENTS où nous vendrons des boissons.

Au plaisir de nous revoir.
Le comité des fêtes de LEVES

LÈVES TOI ET MARCHÉ



Une nouvelle saison commence malheureusement pour nous avec une grande tristesse ; nos amis et partenaires, Nadine et Jacques Guilloneau, nous ont quitté en juillet dans un terrible accident d'avion survenu sur Champhol.

Ils nous ont accompagné de nombreuses années, avec leur attelage de chevaux et sa calèche, en décembre lors de la promenade du Père Noël dans les différents quartiers de la commune.

Tous les membres de l'association s'associent à la douleur de la famille ; Nadine et Jacques resteront dans nos pensées à jamais.

Vous retrouverez les activités courantes de nos sections : CAFE TRICOT et JE PATCH ET JE COUDS et nos événements habituels : la balade du Père Noël (07/12/2025) et le CHAVANNE'S BROU (14/05/2026).

Nouveautés 2025 :

Le **dimanche 12 octobre 2025**, nous organisons le « VIDE-GRENIERS de la rue du Bout du Val » avec le soutien des riverains.

Profitez de cette journée pour vendre, échanger.

Renseignements et inscription à levestoietcherche@hotmail.com ou 07 68 22 64 25

Voici les activités de nos sections :



« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

En septembre 2025 : les lundis 15 et 29 à 14h00
les samedis 13 et 27 à 10h00
En octobre 2025 : les lundis 13 et 27 à 14h00
les samedis 11 et 25 à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la salle N°2 de l'espace SOUTINE.



En septembre 2025, les mardis 10 et 24 de 14h00 à 21h00
En octobre 2025, les mardis 8 et 22 de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.leves-toi-et-marche.fr
Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

HALLOWEEN - VENEZ FRISSONNER !



Vous avez rendez-vous avec les monstres le **vendredi 31 octobre 2025 de 18h à 21h** au 28 avenue Soutine.
Venez déguisés !

ENCADANSE



L'association Encadanse reprendra ses cours le **mercredi 10 septembre**.

Attention nouveaux horaires pour les cours :

- 19h/ 20h cours de danse en ligne
- 20h/21h cours de danse de salon/ latine

Contact : 07 85 61 06 55

État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 16 août 2025)

MARIAGE

28 juin 2025
Mathilde CHEVALLIER et David BOESPFLUG

19 juillet 2025
Marguerite NOLÉ et Jean-Yves TOURNIEUX

09 août 2025
Lucie GUYON et Alexis MARTINS

DÉCÈS

14 juin 2025
Pierre QUÉRON

21 juin 2025
Éliane PHILIPON veuve DERAS

10 juillet 2025
Nicole MEUNIER épouse BERGÉ

22 juillet 2025
Scholastique PÉTER

Urbanisme (jusqu'au 16 août 2025)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 028 209 25 0070	15 avenue Victor Schoelcher	carport + modification clôture + pavage
DP 028 209 25 0073	19 avenue Soutine	Démolition d'un chalet en bois remplacé par un garage métallique
DP 028 209 25 0076	rue Alphonse Jacquet	Prolongement et réhabilitation d'un mur existant
DP 028 209 25 0077	3 route de Chavannes	Isolation par l'extérieur et remplacement des volets
DP 028 209 25 0078	15 avenue Marcel Proust	Remplacement clôture à l'identique
DP 028 209 25 0079	13 allée du Clos Renault	Construction d'un abri de jardin

DP 028 209 25 0080	32 rue du Bout du Val	Changement du portail
DP 028 209 25 0081	134 route de Chavannes	Rénovation muret extérieur
Permis de construire PC 028 209 25 0005	107 avenue de la Paix	Démolition partielle maison et changement ouvertures
PC 028 209 25 0006	78 route de Chavannes	Rénovation d'une maison et démolition partielle d'une grange
PC 028 209 25 0007	10 rue des Dames Blanches	Création d'un garage en ossature bois

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 028 209 25 0039	49 avenue Marcel Proust	REFUS- Fermeture du carport à l'avant avec porte de garage
DP 028 209 25 0040	18 rue Jean Jaurès	Création d'un accès carrossable
DP 028 209 25 0047	16 rue de la Butte Celtique	Changement de clôture mur plein
DP 028 209 25 0048	54 rue de Longsault	Remplacement de portail et piliers
DP 028 209 25 0050	2 rue Jean Jaurès	Création de 2 vélux et installation de volets roulants
DP 028 209 25 0051	Chemin de la Vallée du Couason	Installation d'une clôture grillage sur terrain nu
DP 028 209 25 0052	96 route de Chavannes	Isolation thermique par l'extérieur et soubassement
DP 028 209 25 0053	9 rue du Moulin à Vent	Travaux de réparation de toiture
DP 028 209 25 0054	12 rue Louise Michel	Fermeture d'une porte-fenêtre
DP 028 209 25 0055	6B rue des Grands Pres	Changement de volets
DP 028 209 25 0056	51B route de Chavannes	Piscine
DP 028 209 25 0057	18 rue Jean Moulin	Isolation Extérieure
DP 028 209 25 0058	15 rue Vau Monnaie	Piscine
DP 028 209 25 0059	8 résidence des Cèdres	Remplacement portail et portillon

DP 028 209 25 0060	8 rue Hoche Allart	Création d'un vélux
DP 028 209 25 0061	1 B chemin de Dreux	Clôture en limite séparative
DP 028 209 25 0062	47 rue du Bout du Val	Remplacement de portail
DP 028 209 25 0064	2 rue Vau Monnaie	REFUS- Clôture
DP 028 209 25 0065	137 avenue de la Paix	Aménagement des combles, clôture, façades, menuiseries
DP 028 209 25 0066	12 rue Pablo Neruda	Construction d'un abri de jardin en ossature bois
DP 028 209 25 0067	24 rue Jules Vallain	Mur de clôture
DP 028 209 25 0069	14 rue de la Chacatière	Recouvrement d'une terrasse existante par une terrasse en bois
DP 028 209 25 0072	8 résidence des Marcoins	Panneaux photovoltaïques
DP 028 209 25 0074	126 route de Chavannes	Rénovation de la toiture
DP 028 209 25 0075	126 route de Chavannes	Remplacement de fenêtres
DP 028 209 25 0063	1B impasse des 3 Maisons	Pergola
DP 028 209 25 0068	29 avenue Marcel Proust	Panneaux photovoltaïques
DP 028 209 25 0071	13 rue des 3 maisons	Isolation thermique extérieur
Permis de construire PC 028 209 25 0004	14 rue des Lucasses	Construction d'une extension

Conseil municipal

séance du 23 juin 2025

1. Désignation des jurés d'assises liste préparatoire 2026 - Tirage au sort

VU l'arrêté préfectoral n° 2025/05 en date du 4 avril 2025 relatif aux modalités de désignation des jurés d'assises, il y a lieu de procéder au tirage au sort afin d'établir la liste préparatoire.

CONSIDERANT que le nombre de jurés est fixé à 327 pour le département d'Eure et Loir, les communes de plus de 1300 habitants ont l'obligation de désigner un juré pour 1300 habitants. Pour la ville de Lèves, le nombre est de 4 multiplié par 3 soit 12.

VU l'obligation de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,

VU que le tirage au sort porte sur la liste électorale,

VU le choix de monsieur le Maire de procéder au tirage au sort de la façon suivante :

Les conseillers désignés donneront un numéro de page puis un numéro de ligne et par conséquent le nom de juré,

VU la commission générale du 16 juin 2025,

La liste préparatoire pour 2026 est déterminée comme suit :

Page	Ligne	Nom	Prénom	Nom d'épouse	N°
2	5	ABIVEN	Pascal		2
400	2	VIALARD	Cyril		1012
100	2	CZERWINSKI	Françoise	ROUJART	243
308	4	PAPILLON	Sonia		774
389	1	TOURNET	Florian		977
409	3	ZOUHARI	Zakaria		971
73	1	CHANDAVOINÉ	Valérie		185
317	7	PERRAULT	Jacques		758
97	3	COUTADEUR	Chantal	NUTTE	234
3	6	AFONSO	Jose		1
56	6	BRENEOL	Magali		154
100	4	DA MOTA	Anthony		251

2. Exercice 2024 – Certification des comptes de gestion du receveur Ville de Lèves et Espace Soutine

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution des budgets « ville de Lèves » et « Soutine » de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commission générale du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Exercice 2024 – Comptes administratifs - Annexes

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs de l'exercice 2024 sont arrêtés et soumis au Conseil municipal pour approbation.

VU la commission générale du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2024 de la commune de Lèves et de l'Espace Soutine, tels que présentés, dont les résultats cumulés s'élèvent à :

Budget Fonctionnement Commune de Lèves	
Dépenses	4 902 088,46 €
Recettes	6 150 737,66 €
Résultat de fonctionnement (excédent)	1 248 649,20 €

Budget Investissement Commune de Lèves	
Dépenses	3 070 528,93 €
Recettes	3 271 336,65 €
Résultat d'investissement (excédent)	200 807,72 €

Résultats cumulés exercice 2024 Budget ville de Lèves	1 449 456,92 €
---	----------------

Budget Fonctionnement Espace Soutine	
Dépenses	104 661,21 €
Recettes	137 151,45 €
Résultat de fonctionnement (excédent)	32 490,24 €

Budget Investissement Espace Soutine	
Dépenses	765,60 €
Recettes	3 115,00 €
Résultat d'investissement (excédent)	2 349,40 €

Résultats cumulés exercice 2024 Budget Espace Soutine	34 839,64 €
---	-------------

4. Exercice 2024 – Comptes administratifs – Affectation des résultats

Lors de sa séance du 10 février 2025, le Conseil municipal a procédé à la reprise par anticipation des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget principal de la commune de Lèves.

Ainsi, si le compte administratif venait à faire apparaître une

différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

CONSIDERANT, pour le budget principal, les résultats provisoires du compte administratif 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 250 550,79 euros,
- Section d'investissement : excédent de 200 807,72 euros,

CONSIDERANT, pour le budget principal, les résultats définitifs du compte administratif 2024 approuvés ce jour comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 248 649,20 euros,
- Section d'investissement : excédent de 200 807,72 euros,

CONSIDERANT les résultats approuvés pour l'Espace Soutine,

- Section de fonctionnement : excédent de 32 490,24 euros,
- Section d'investissement : excédent de 2 349,40 euros,

VU l'instruction comptable M57,

VU la commission générale en date du 16 Juin 2025,

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

Budget principal	
Report en fonctionnement (R002)	150 000,79 €
Affectation en investissement (R1068)	1 098 648,41 €
Report en investissement (R 001)	200 807,72 €
Budget Espace Soutine	
Report en fonctionnement (R002)	32 490,24 €
Report en investissement (R 001)	2 349,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

DECIDE l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2024 tels que présentés ci-dessus.

5. Exercice 2025 – Budgets Supplémentaires Ville de Lèves et Espace Soutine - Annexes

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2024 et de réajuster les crédits du budget primitif 2025,

Après avoir pris connaissance du projet des budgets supplémentaires pour l'exercice 2025 de la Ville de Lèves et de l'Espace Soutine joint en annexe,

VU la commission générale en date du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

VOTE tels que présentés, les budgets supplémentaires 2025.

6. M57 – Modification des modalités de gestion des amortissements - Adoption de la durée d'amortissements

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57 le 1 janvier 2023, la politique d'amortissements du budget principal et de l'Espace Soutine a été définie.

Il est rappelé que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et

incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme, qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;

- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation et des frais de recherche et de développement, qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;

- des brevets, qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;

- des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ; sur une durée maximale de quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ; ou de trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

En ce qui concerne l'adoption du référentiel M57, l'adoption du référentiel M57 est sans conséquence sur le périmètre des immobilisations amortissables et pose le principe des amortissements au prorata temporis. Il est retenu un amortissement à la date de mise en œuvre du bien à amortir soit la date du dernier mandat d'acquisition sauf cas particuliers.

Depuis sa mise en place, il s'est avéré que certaines durées d'amortissements n'étaient pas adaptées notamment sur le petit matériel technique, le mobilier, le matériel informatique. Aussi, il est proposé une durée moindre afin de remplacer de façon régulière un bien définitivement amorti.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement en année
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	7 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel classique	4 ans
Petit matériel technique	3 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Équipement garages et ateliers	5 ans
Équipement des cuisine	10 ans
Équipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	5 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Biens de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

VU la commission générale en date du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte les durées d'amortissement modifiées pour les immobilisations,

APPLIQUE l'amortissement au prorata temporis, en procédant

l'amortissement à la date de mise en œuvre du bien à amortir soit la date du dernier mandat d'acquisition sauf cas particuliers, APPLIQUE si nécessaire la méthode de comptabilisation par composant,

FIXE le seuil de biens de faible valeur à amortir sur un an à 1 000 euros TTC et approuve la sortie de l'inventaire comptable de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur intégralement amortis.

7. Exercice 2025 - Attribution de subventions exceptionnelles

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

Après examen des demandes formulées par les associations, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le versement d'une subvention de :

- 1 000 euros à l'association « Comité des fêtes de Lèves » pour le financement d'un déplacement (transport) prévu avec les membres du comité des fleurs sur le thème de l'embellissement de la commune ;
- 1 500 euros à l'association « Vigne de Lèves » pour l'aide au financement de la fête de la vigne.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2025 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2025,

VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU les demandes de subvention déposées par l'association,

CONSIDERANT que les subventions ne seront versées que sur justificatifs de l'association du bon déroulement de l'action,

VU la commission générale du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des subventions exceptionnelles d'un montant de :

- 1 000 euros au Comité des fêtes de Lèves pour le financement d'un déplacement ;
- 1 500 euros à l'association « Vigne de Lèves » pour l'aide au financement de la fête de la vigne.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions accordées.

8. Demande de subvention au titre du Fonds vert 2025

Pour 2025, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre du Fonds vert pour la réhabilitation du DOJO situé au complexe sportif Michel Castaing à Lèves.

Le Fonds vert soutient les investissements locaux permettant d'accélérer la transition écologique dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

En effet, la commune s'engage dans un projet global de restructuration et de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs communaux. Ce projet doit commencer en 2025 pour se terminer en 2029.

Dans ce cadre, il est prévu la réhabilitation et la réorganisation des surfaces du DOJO qui consistent en :

- Le retrait de l'amiante de la toiture et sa reconstruction ;
- La réhabilitation de l'enveloppe thermique (extérieurs, intérieurs et sols) ;
- La création de vestiaires, douches, toilettes et espaces communs PMR.

Pour rappel, le DOJO a été construit durant les années 1970.

D'ossature bois, la couverture est en fibrociment. Les intérieurs sont également constitués de panneaux bois avec une isolation et de composites pouvant contenir de l'amiante. S'agissant des consommations énergétiques, l'éclairage et le chauffage sont assurés par des dispositifs obsolètes, le ballon d'eau chaude à résistance électrique est également obsolète.

Le coût global prévisionnel est de 1 148 134 HT euros soit 1 377 760,80 TTC euros répartis ainsi :

- Réhabilitation des locaux : 357 140,00 euros HT soit 428 568,00 euros TTC ;
- Extension : 790 994,00 euros HT soit 949 192,80 euros TTC.

Compte tenu des critères, la subvention ne portera que sur la partie réhabilitation.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commission générale en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du Fonds vert 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du Fonds vert 2025, une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Réhabilitation du DOJO

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre du Fonds vert et à signer tous les actes nécessaires liés de la demande de subventions.

9. Demande de subvention au titre du plan église et petits patrimoines remarquables 2025 - Conseil départemental - Eglise Saint Lazare

Dans le cadre de la réhabilitation et des travaux de restauration sur les travaux de façade intérieure et extérieure de l'Eglise Saint Lazare, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre du plan église et petits patrimoines remarquables auprès du Conseil départemental.

L'Eglise Saint Lazare est la propriété de la commune de Lèves. Elle est partiellement protégée au titre des monuments historiques. La commune de Lèves prévoit de réaliser des travaux de mises aux normes électriques et de sonorisation, de travaux de restauration et de consolidation sur les parties de la façade occidentale y compris casquette, corniche, nef... et ce, dans le respect des dispositions architecturales et patrimoniales conformément aux orientations de l'architecte des Bâtiments de France. Il est également prévu une mise en accessibilité du site.

Une partie des travaux est concernée par une participation financière de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui a été notifiée à la commune le 30 avril 2025. L'octroi de la subvention au titre du plan église et petits patrimoines remarquables est conditionné à la participation de la DRAC.

Le coût prévisionnel du projet est évalué à 809 360,30 euros HT soit 971 232,36 euros TTC (MO comprise).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement départemental relatif aux demandes de subvention au titre du plan églises et petites patrimoines remarquables,

VU la notification de la DRAC en date du 30 avril 2025 relative à l'octroi d'une subvention pour le financement des travaux de restauration générale,

VU la commission générale en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT que le projet rentre dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier du plan église et petits

patrimoines remarquables,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du plan église et petits patrimoines remarquables 2025, une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Travaux de l'Eglise Saint Lazare

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au titre au titre du plan église et petits patrimoines remarquables 2025 et à signer tous les actes nécessaires liés de la demande de subvention.

10. Acquisition et modification partielle de surface d'emprises parcellaires rue de Bailleau

Par délibération n°50/21 en date du 6 septembre 2021, le Conseil municipal a décidé d'acquérir des emprises parcellaires à titre gratuit, acquisitions rendues nécessaires dans le cadre des travaux de requalification de la rue de Bailleau.

Douze parcelles étaient concernées avec une surface non définitive, ceci afin que les travaux puissent se réaliser.

Aujourd'hui, les relevés d'arpentage étant définitifs, il convient de préciser certaines surfaces des emprises de parcelles reprises étant précisé que celles-ci seront réalisées à titre gratuit.

Ainsi, sont modifiées les surfaces des parcelles suivantes :

Parcelles concernées	Adresse	Ancienne surface en m2	Surface définitivement retenue en m2
AT 19	76 rue de Bailleau	16	17
AT 83	18 rue de Bailleau	36	37
AT 84	49 rue de Bailleau	45	49
AT 154	15 bis rue de Bailleau	6	5
AT 208	6 rue de Bailleau	60	70
AT 347	28 rue de Bailleau	14	11
AT 348	26 bis rue de Bailleau	6	4

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT la nécessité d'aboutir à l'acquisition à titre gratuit des dites parcelles, les propriétaires ayant donné leur accord,

VU la délibération n° 50/21 en date du 6 septembre 2021

VU la commission générale en date du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des emprises parcellaires définie ci-dessus,

DECIDE d'acquérir à titre gratuit les emprises parcellaires suivantes :

Parcelles concernées	Adresse	Surface définitivement retenue en m2
AT 19	76 rue de Bailleau	17
AT 83	18 rue de Bailleau	37
AT 84	49 rue de Bailleau	49
AT 154	15 bis rue de Bailleau	5
AT 208	6 rue de Bailleau	70
AT 347	28 rue de Bailleau	11
AT 348	26 bis rue de Bailleau	4
AV 120	49 rue de Bailleau	11
AV 336	19 bis rue de Bailleau	2
AV 337	19 rue de Bailleau	3

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles sus nommées.

11. Chartres métropole - Convention d'appui aux communes avenant n°1 - Annexe

Par délibération n°BC2022/070 du 27 juin 2022, Chartres Métropole a mis en place un accompagnement des communes membres dans le cadre d'une convention de prestations de service conclue sur le fondement de l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux communautés d'agglomération par l'article L. 5211-4-1 de ce même code, afin de faire bénéficier les communes membres de l'expertise assurée par ses services en interne en matière de :

- Option 1 – Appui juridique ;
- Option 2 – Appui ingénierie – projet d'aménagement ;
- Option 3 – Appui secrétariat de mairie ;
- Option 4 – Appui mise à disposition de matériel.

Par délibération en date du 26 septembre 2022, la commune de Lèves avait approuvé la convention de prestations de service avec Chartres métropole.

La convention est prévue pour s'achever au 30 juin 2025. Au regard de l'intérêt que représente cet accompagnement pour la commune, il est proposé de proroger la convention pour une durée supplémentaire de 3 ans.

En ce qui concerne les options 2 et 3, la commune de Lèves n'est pas concernée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de poursuivre l'offre d'appui aux communes par Chartres métropole,

VU la commission générale du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'appui aux communes membres pour la proroger de trois ans,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec Chartres métropole ainsi que tous les actes y afférents.

12. Concession d'aménagement « Cœur de village » : Bilan 2024 - Annexe

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant.

Également, le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Conformément aux articles 17 et 18 du traité de concession d'aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal n°62/20 et 63/20 du 15 octobre 2020 désignant le concessionnaire de l'opération d'aménagement du champ de foire et approuvant le traité de concession,

Retrouvez l'intégralité de la séance sur leves.fr



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

L'approche des élections municipales conduit la majorité municipale à décider la suspension de la parution de la tribune de la majorité jusqu'aux élections de mars 2026.

Merci de votre compréhension.

OPPOSITION

Le 14 août 2025

Pour une concertation citoyenne sur la programmation culturelle à l'ESPACE SOUTINE

A Lèves, nous avons le privilège de bénéficier d'un bel espace polyvalent qui est mis à la disposition d'un large public : associations culturelles et club des Anciens, écoles, locations pour événements privés. Le grand parking permet d'accueillir les usagers avec facilité. Construit en 1994 et amélioré quelques années après pour le confort des spectateurs avec la mise en place de gradins rétractables, la modernisation récente du hall d'entrée était nécessaire pour l'accueil des spectateurs et la convivialité.

Cependant, la délégation du pilotage de la saison culturelle depuis 2 ans à l'agglomération (SPL C'CHARTRES SPECTACLES) ne parvient pas à fédérer le public.

La saison 2024-2025 proposait 9 spectacles : 4 humoristes, peu de chanteurs et de troupes de théâtres. Les compagnies de danse ne sont pas représentées.

Par manque de diversité et du fait de tarifs trop élevés (25 € face aux 15 et 18 € à Mainvilliers et Vernouillet), la salle est loin de faire le plein. Une saison plus fournie et éclectique gagnerait en attractivité.

L'absence de formule d'abonnement ne favorise pas la fidélisation des spectateurs et la formation d'une « communauté » de spectateurs à l'Espace SOUTINE.

Une diffusion de l'intégralité du programme dès le début de l'été permettrait à chacun de remplir son agenda et se rendre disponible pour les spectacles.

En 2024, notre groupe a demandé un bilan de la fréquentation pour la première saison. Aucune information n'a été communiquée à l'ensemble des élus. Nous avons donc réitéré cette requête lors du dernier conseil municipal.

Un sondage auprès des spectateurs et de l'ensemble des Lévois permettrait aussi de recueillir les souhaits des habitants et d'orienter la municipalité sur les améliorations à apporter pour la saison 2026/2027.

Nous contacter :
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité

L'événements



SEPTEMBRE

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE

Forum des associations
10h - 17h - complexe sportif Michel Castaing

VENDREDI 12 SEPTEMBRE

Marché Je croqu'Eurélien
organisé par Terres d'Eure-et-Loir
Marché de producteurs locaux, jeux pour enfants, animation musicale et restauration sur place
16h - 21h - place de l'Église

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

Fête de l'Abeille et de la nature
Dégustations, ateliers cosmétiques, jeux pour enfants, restauration sur place...
A partir de 10h aux étangs - Grange aux 4 vents

LUNDI 15 SEPTEMBRE

Conseil municipal
20h30 - mairie, salle du Conseil
Ouvert à tous

JEUDI 18 ET VENDREDI 19 SEPTEMBRE

Théâtre - La nuit de Valognes d' E-E Schmitt
organisé par l'Amicale laïque

20h30 - salle Marcel Josse
Participation au chapeau (+ d'infos page 29)

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine
Les Amis de l'Abbaye de Josaphat vous propose des visites des vestiges de l'abbaye
14h- 18h - site de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Entrée gratuite
Contacts : Yves Palluel 06 08 95 75 40 / Monique Gallois 06 16 77 23 45

OCTOBRE

JEUDI 02 OCTOBRE

Séance plénière du Conseil municipal des jeunes
18h30 - mairie, salle du Conseil
Ouvert à tous

SAMEDI 04 OCTOBRE

Salon du diabète et de la nutrition
Conférences et animations sur le thème "Vivre zen avec mon diabète !"
13h30 à 17h - espace Soutine



LUNDI 06 OCTOBRE

Réunion de présentation du futur ehpad
18h30 - Fondation d'Aligre, salle Castaing
Ouvert à tous (+ d'infos page 18)

VENDREDI 10 OCTOBRE

LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE A L'ESPACE SOUTINE

Nicolas Ribs, stand up magic
Magie

Dans son one-man-show Stand up Magic, Nicolas présente une magie moderne et interactive. Aussi drôle que magique, vous passerez un moment inoubliable et fantastique.

Son expérience dans les plus grandes télévisions du monde lui permet de gérer le public avec aisance et vous permettra de vivre une expérience unique !

Demi-finaliste de l'émission "La France à un incroyable Talent". Il est repéré par Arthur et intègre l'équipe de L'émission " DIVERSION " diffusée sur TF1 en prime time le samedi soir.

Finaliste de America's got Talent 2022 en direct devant 25 millions de téléspectateurs et Mandrake d'or dans l'émission "les plus grands magiciens du monde".

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 18€ Tarif réduit : 13€

billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie du Théâtre de Chartres et du Off

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE

Concert des 13 à la douzaine
organisé par l'Amicale laïque
15h30 - salle Marcel Josse
Participation au chapeau (+ d'infos page 29)

DIMANCHE 12 OCTOBRE

Bric à brac de la rue du Bout du Val
organisé par Lèves toi et marche
8h à 18h
Infos et résas : 07 68 22 64 25

VENDREDI 31 OCTOBRE

Halloween
RDV de 18h à 21h au 28 avenue Soutine



organise

7^{ème} édition

Fête de l'Abeille et de la nature



ENTRÉE GRATUITE

- ST ANDS D'EXPOSITION
- RESTAURATION SUR PLACE
- BUVETTE
- DÉGUSTATION ET VENTE DE MIEL ET PRODUITS DERIVES DU MIEL
- ATELIERS COSMÉTIQUES
- JEUX : CHÂTEAU DE MAYA

RDV

14 SEPTEMBRE 2025
dés 10h00

à la GRANGE
AUX QUATRE VENTS
aux ÉTANGS DE LÈVES
rue de Josaphat

En partenariat avec

